

# Barèmes des Honoraires de l'Agence

*Agence Haute-Viennoise*

EIRL AGENCE HAUTE-VIENNOISE 530 771 682 R.C.S. LIMOGES

TVA intracommunautaire : FR 15 530771682 - Carte professionnelle n° CPI 87012018000024980

- Article 5 de la loi du 6 juillet 1989 -

- Article 6-1 de la loi du 2 janvier 1970 (loi Hoguet), loi ALUR du 24 mars 2014, en vigueur depuis le 27 mars 2014 –

## TRANSACTIONS

0 à 19 999 € du prix net vendeur : 2500 € TTC

20 000 € à 34 999 € du prix net vendeur : 3000 € TTC

35 000 € à 39 999 € du prix net vendeur : 3500 € TTC

40 000 € à 49 999 € du prix net vendeur : 4000 € TTC

50 000 € à 65 000 € du prix net vendeur : 5000 € TTC

65 001 € à 79 999 € du prix net vendeur : 6000 € TTC

80 000 € à 149999 € du prix net vendeur : 7000 € TTC

150 000 € à 179 999 € du prix net vendeur : 8000 € TTC

180 000 € à 199 999 € du prix net vendeur : 9 000 € TTC

200 000 € à 250 000 € du prix net vendeur : 10 000 € TTC

Supérieur à 250 001 € du prix net vendeur : 5 % TTC

**A la charge de l'acquéreur ou du vendeur précisé sur le mandat.**

## LOCATIONS

Visite, constitution du dossier : 50 % du loyer à la charge du bailleur / 50 % du loyer à la charge du locataire

Etat des lieux : 2 €/ m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et 2 €/ m<sup>2</sup> à la charge du locataire

## AVIS DE VALEUR

Estimation oral gratuite / Estimation écrite : 120 €

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.